

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

==--==

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Qui ont pris part à la délibération : 10

SEANCE DU 19 MAI 2022

==--==

L'an deux mil vingt-deux et le 19 du mois de mai à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT - Mme DEMIERRE à Mme MATHIVET

Absents excusés : M. VINCENT - Mme DEMIERRE - Mme SAUQUET

7 - ANNEXE - CONVENTION DE PARTENARIAT et D'ADHESION DELTA REVIE 83 - SERVICE PORTAIL MEMBRES ADHERENTS - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Madame la Vice-présidente, explique à l'Assemblée que par délibération du 7 décembre 2021, une convention de partenariat et d'adhésion a été signée entre DELTA REVIE 83 et le CCAS de Saint-Mandrier-Sur-Mer.

Dans le cadre de cette convention, l'association DELTA REVIE 83 a décidé de mettre en place un nouvel outil d'échanges et de communication qui permettra de consulter les statistiques de nos bénéficiaires et autres informations.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'annexe « Service portail membres adhérents » et son règlement de fonctionnement relatif à la protection des données à caractère personnel.

Le Conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente ;
- VU l'annexe de la convention ;

DECIDE à l'UNANIMITE

- d'approuver l'annexe de la convention de partenariat et d'adhésion avec Delta Revie 83,
- d'autoriser Monsieur Gilles VINCENT, Président du CCAS à signer ladite annexe,
- de dire que les dépenses correspondantes seront prévues au budget.

Pour extrait conforme, le 20 mai 2022.

Signé :
La Vice-présidente
Véronique VIENOT